



Patte Alain

rue Georges Simpson 72
1083 BRUXELLES

TARIF 08 EN VIGUEUR A PARTIR DU 1^{er} MARS 2021

08

BON DE COMMANDE & CONTRAT DE LOCATION DE BOUTEILLES D'HELIUM POUR BALLONS

Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !

Vous gonflerez (+/-) en moyenne avec une bouteille :

Bouteille d'HELIUM B 5 au prix de 105 € / pièce (0,90 m³) 65 ballons latex de 11 pouces
Bouteille d'HELIUM B11 au prix de 125 € / pièce (2,00 m³) 150 ballons latex de 11 pouces
Bouteille d'HELIUM B20 au prix de 200 € / pièce (3,60 m³) 270 ballons latex de 11 pouces
Bouteille d'HELIUM B50 au prix de 350 € / pièce (9,14 m³) 700 ballons latex de 11 pouces

Les ballons latex de 11'' (+/- 28 cm) étant les plus courants

Veuillez noter que le prix comprend l'Hélium et la bouteille pour 2 jours. A partir du 3^{ème} jour, si la bouteille ne nous est pas restituée, une indemnité forfaitaire de € 25,00 plus un chômage bouteille de € 0,60 par jour vous sera compté.

NOM : Prénom : Tel./GSM :

ATTENTION !! Nous avons besoin d'un numéro en service c'est-à-dire joignable y compris LE JOUR DE LA LOCATION !!!

ADRESSE (de facturation s'il y a lieu) :

.....N° de TVA :

e-mail :

DATE DE L'EVENEMENT : NOMBRE DE JOUR(S) :

ACOMPTE :VERSE LE :

ADRESSE ET HEURE DE LIVRAISON :

TYPE DE BOUTEILLE(S) RESERVEE(S) :

Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 2 H)

Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !

Veuillez-nous retourner le double de la présente, dûment complété et signé, au plus vite, faute de quoi nous ne pouvons plus garantir la date demandée. Aucune commande ne sera enregistrée avant que l'acompte ne soit versé au compte avec en communication :

Type de BOUTEILLE et date de réservation.

Contrat de location : voir page 2 H. Vous pouvez nous joindre par TEL ou GSM 7 jours sur 7 de 9h30' à 22h00' ou bien par fax ou par email 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations aux numéros ci-dessous.

TEL : 02/427.88.67 – GSM 0475/689.264

ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB

Site web : www.bleuhelium.be - e-mail : bleu.helium@skynet.be

CONTRAT DE LOCATION – BOUTEILLE(S) D'HELIUM**08**

Transport : En ce qui concerne le transport assuré par le client, les bouteilles doivent nous être rapportées le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard. Le client qui assure le transport devra se présenter avec une copie de sa carte d'identité. A partir du 3^{ème} jour, si la/les bouteilles ne nous sont pas restituées une indemnité forfaitaire de € 25,00 par bouteille plus un chômage bouteille de 0,60 € vous sera compté par jour ouvrables. En cas de livraison par nos soins, un supplément de € 30,00 sera compté pour Bruxelles et les 19 communes. Au-delà, départ atelier km 0 (rue Georges Simpson) un forfait de € 1,00 le km vous sera compté. La reprise aura lieu le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard.

Assurance : L'assurance du locataire doit couvrir les dégâts éventuels qu'il occasionnerait aux bouteilles d'hélium et gonfleurs, et ce, à concurrence de la valeur catalogue de celle-ci. Entendez par valeur catalogue, le prix usine (door-to-door) au moment de la transaction d'achat d'équipements de remplacement équivalents. (Les modèles des bouteilles d'hélium et gonfleurs détruits n'étant plus disponibles d'une année à l'autre, ce sera donc le modèle le plus proche du modèle détruit qui sera retenu). Le locataire assurera donc, auprès de sa compagnie d'assurance, les termes du présent contrat et en assumera l'exécution. Il ne pourra en aucun cas faire valoir une quelconque vétusté !!! In fine, il s'engage lui et/ou sa compagnie d'assurance en signant ce contrat à payer la ou les somme(s) réclamée(s) par l'usine pour le remplacement des bouteilles d'hélium et gonfleurs détruits. En résumé le locataire assumera le pourcentage financier non pris en charge par sa compagnie d'assurance. Même en présence du loueur, le locataire reste responsable des éventuels débordements (dégâts occasionnés lors de l'organisation de son événement).

Surveillance : Le locataire exploitera la / les attraction(s) en bon père de famille. Il s'engage à affecter en permanence et à ses frais, un préposé à la surveillance de la / les attraction(s) choisie(s). Au cas où celle-ci serait assumée par le loueur, un montant forfaitaire de € 300,00 par surveillant et par jour de 8 heures maximum sera porté en compte plus € 50,00 par heure supplémentaire. Le locataire devra prévoir une pause repas (repas fourni par le locataire) de 30 min. et des boissons non alcoolisées en suffisance pour la ou les personnes affectées à la surveillance. Durant ce laps de temps, c'est lui-même ou un tiers de son choix qui assumera la surveillance. Le tabac et les enfants ne font pas bon ménage ! Il est donc recommandé d'interdire de fumer auprès des enfants... Y compris les parents !!!

Instructions de sécurités :

- 1) Pendant le transport d'une bouteille de gaz en voiture, veiller à ce que le véhicule soit bien ventilé et à ce que la bouteille ne puisse pas bouger.
- 2) Veiller à stocker les bouteilles dans des locaux bien ventilés, à l'abri de toute source de chaleur.
- 3) Toujours porter des lunettes ou un masque de protection pendant l'utilisation d'une bouteille d'hélium. Pour le gonflage, toujours orienter l'embouchure du ballon et le dispositif de gonflage en l'écartant de vous. Pensez à bien refermer le robinet de la bouteille d'hélium après utilisation.
- 4) Toujours attacher la bouteille d'hélium à un support fixe, stable et solide, en position verticale, pendant l'utilisation. Les bouteilles d'hélium sont susceptibles de provoquer des blessures sérieuses si, par exemple, elles venaient à tomber ou à rouler sur un opérateur ou pire sur un enfant !!!
- 5) Toujours utiliser un diable adapté pour déplacer les bouteilles d'hélium de grande taille, et ce même sur de très courtes distances (quelques mètres).
- 6) Maintenez les bouteilles d'hélium (gaz comprimé !!!) à l'écart des enfants. L'utilisation des bouteilles d'hélium et d'autres équipements est strictement réservée à des adultes responsables.
- 7) Une fois le matériel stabilisé correctement (cfr ci-dessus) et après avoir installé le dispositif de gonflage (détendeur), ouvrez le robinet lentement. En cas de forte dépressurisation, fermez immédiatement le robinet et procédez à la dépose et repose correcte du dispositif de gonflage !

A INTERDIRE :

Il est formellement interdit d'inhaler délibérément de l'hélium ! Bien que l'hélium ne soit pas toxique, ce gaz pourrait toutefois provoquer l'asphyxie et la MORT !! ou encore abîmer les poumons !! Cet avertissement est en accord avec les conseils donnés par l'Association Française des Gaz Comprimés (AFGC). Ne jamais ouvrir le robinet d'une bouteille d'hélium sans avoir au préalable monté le dispositif de gonflage (détendeur). Ne jamais utiliser de matériel ou équipement susceptible d'avoir été endommagé. Sous aucun prétexte, vous ne devez tenter de réparer un équipement quel qu'il soit. Seuls les professionnels de l'industrie du gaz AIR PRODUCT/ AIR LIQUIDE y sont autorisés. Risques d'accidents graves + dégâts étant la responsabilité du locataire (cfr paragraphe Assurance).

Annulation : Celle-ci doit nous être notifiée au plus tard – 96 HEURES – avant la date de la location. Si le délai d'annulation de 96 heures n'est pas respecté, 50 % du montant de la location sera dû par le client à titre d'indemnité de rupture de contrat. En cas de forte pluie nous accepterons les annulations tardives sans aucun frais.

Acompte : Celui-ci sera égal à 50 % du montant de la location et sera versé sur notre compte au moment de la commande ; avec en communication : le type et la quantité de bouteille(s) mini(s) et/ou midi(s) et la date de l'événement. Aucune commande ne sera enregistrée si les documents ne sont pas en notre possession dûment signés en page 1 et en page 2 précédés de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » et avant que l'acompte ne soit versé sur notre compte. Sauf accord écrit de notre part.

Paiement : Le solde se fera impérativement au comptant, à la livraison ou sur facture avant l'événement. En cas d'absence du locataire « responsable », celui-ci aura prévu une tierce personne pour effectuer le règlement et la réception du matériel. Dans le cas contraire, la livraison pourra être annulée !!!

ATTENTION REPRISE :

La reprise des attractions ne pourra pas forcément se dérouler à l'heure souhaitée par le client ! Les raisons en sont multiples. Toujours est-il que le locataire devra assurer une permanence (surveillance, gardiennage des attractions louées) et ce jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Il est évident que BLEU HELIUM tâchera de respecter au plus près les horaires du locataire mais en pleine saison c'est souvent difficile voire impossible... Dans tous les cas, une information téléphonique sera donnée sur l'évolution géographique et horaire de BLEU HELIUM pour la reprise des attractions. Le client (locataire) restera responsable des biens loués jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Le locataire prendra donc ses dispositions en ce sens !!!

Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 1 H)

Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !

TEL : 02/427.88.67 – GSM 0475/689.264

ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB

Site web : www.bleuhelium.be - e-mail : bleu.helium@skynet.be